

Décision

Générale

colonial

Décision n° 183 du 14 février 1949 :

n° 183

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 février 1949

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro

28 février 1949

TEXTE INTÉGRAL

Abdallah Abdou Djoumaï est engagé en qualité de commis administratif auxiliaire, au salaire mensuel de quinze mille francs (15.000 francs), exclusif de toutes indemnités et accessoires de solde, à l'exception des charges de famille. La présente décision aura effet pour compter du 1er février 1940.